

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – LA VEZE – PUGEY
Compte rendu du Conseil Syndical du mercredi 21 octobre 2020

Le mercredi 21 octobre 2020 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de la Vèze, sous la présidence de Monsieur Yannick FAVORY, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 13 octobre 2020.

Membres du Conseil syndical présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Catherine HAMMELIN, Claire APFFEL
Commune de La Vèze : Jean-Pierre JANNIN, Jacques CHOPARD, Jérôme TRONCIN
Commune de Pugey : Céline MOISSON, Yannick FAVORY, Emmanuelle MAUCOURANT

Invité absent :

Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Céline MOISSON

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Délibérations : Suppression 3^{ème} vice-président, modification des statuts, désignation de délégués au CNAS élu et agent
- 2/ Bilan du conseil d'école
- 3/ PEDT : représentants du SIFALP
- 4/ Projet de végétalisation de la cour d'école
- 5/ Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité

1/ Délibérations :

- **Suppression poste de 3^{ème} vice-président**

Suite à la fusion de la commune d'Arguel avec la commune de Fontain au 1/01/2019, le Syndicat intercommunal n'est représenté que par 3 communes (Fontain, Pugey et La Vèze). Il n'est donc plus nécessaire d'avoir un 3^{ème} vice-président.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Syndical décide la suppression du poste de 3^{ème} vice-président.

- **Modification des statuts**

Monsieur le Président présente aux membres du SIFALP le projet de statuts, visant à modifier certains articles notamment suite à la fusion de la commune d'Arguel avec la commune de Fontain. Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- approuve la proposition statutaire telle qu'elle figure en annexe de la présente.

- **Désignation des Délégués au CNAS**

Vu le code général des collectivités territoriales, Conformément aux statuts du CNAS et notamment l'article 6 des statuts, il convient de désigner un délégué des élus et un délégué des agents qui représenteront le SIFALP au sein du CNAS.

Les membres du conseil municipal ont élu à l'unanimité

Délégué des élus : Claire APFFEL
Délégué des agents : Madame Maja TRAJKOVSKI

2/ Bilan du Conseil d'école :

Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2020-2021 a eu lieu le 13 octobre.

- Bilan scolaire :

La directrice de l'école a fait un bilan positif de la rentrée scolaire. Elle fait un point sur les effectifs :

PS	23
MS	17
GS	25
CP	30
CE1	20
CE2	25
CM1	24
CM2	26
Total	190

Une attention particulière a été portée à la baisse prévisible des effectifs pour la rentrée de septembre 2021 : -26 CM2 et +17 PS d'après les naissances enregistrées sur les communes. Mais des arrivées d'enfants se font sur l'année en fonction des logements libres. Cet argument sera avancé auprès des services de l'éducation nationale pour éviter une fermeture de classe l'année prochaine.

Une demande des parents d'élèves a été faite concernant la possibilité d'accueillir les enfants de moins de 2 ans à l'école. La directrice a expliqué que les enfants de moins de trois ans ne sont pas comptés dans les effectifs. Ils ne permettent pas d'éviter une fermeture de classe ou d'apporter un poste supplémentaire d'enseignant.

Coopérative scolaire : la directrice n'était pas en mesure de présenter le budget. Le président du SIFALP va demander à pouvoir consulter ce budget.

Le SIFALP donne actuellement 5000 € par an à la coopérative scolaire et la commune de Fontain 700 €. Qu'en est-il des autres communes ? Est-il possible d'harmoniser la participation des communes du SIFALP ? Ces questions seront discutées au moment de la construction des budgets des communes. Le projet cirque est toujours d'actualité et devrait avoir lieu en février 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

- Bilan périscolaire :

Le service de cantine occasionne quelques retards de quelques minutes pour entrer en cours à 14h00. Ces retards sont habituels en cette période de rentrée du fait du manque d'autonomie des plus petits. Ces retards tendent à disparaître progressivement à la fin du premier trimestre. Il a été rappelé que ces retards ne perturbent pas les enseignements.

- Question des parents d'élèves :

- WIFI : inquiétude par rapport à la diffusion des ondes sur la santé des enfants. Il est rappelé que le WIFI sert uniquement lors de l'utilisation des tablettes dans le cadre prévu par la loi.

- Radon : gaz naturel radioactif qui se développe dans les milieux non ventilés. Les études sont obligatoires tous les 10 ans. La dernière étude concernant le groupe scolaire a été réalisée en 2012. Le seuil était dépassé dans des locaux qui n'existent plus maintenant et des travaux ont été réalisés dans la cadre de la rénovation des bâtiments, une étude sera réalisée au début de l'année 2021 pour vérifier les performances des outils de ventilation.

- Cantine : la question du changement de prestataire est posée par les RPE. La loi EGALIM s'applique au premier janvier 2022. Elle impose 50% d'aliments qualitatifs dont 20% de bio dans les repas des restaurations collectives. Le projet de cantine centrale de GBM est en suspend et il ne sera pas une solution possible à court terme pour le SIFALP. Une cuisine locale n'est pas possible compte-tenu des locaux et des équipements.

Le Président du SIFALP précise que c'est un point qui doit être abordé en comité de PEDT. Une première réunion est envisagée début novembre 2020. La démarche sera la suivante :

Un appel d'offre à réaliser avant les vacances de Noël.

Sur la base de cet appel d'offre, le SIFALP et les RPE définiront en liens avec les Francas des scénarios de tarifs. Pour rappel : les tarifs de cantine concernent les repas + le temps de garde.

Le SIFALP ne pourra pas subventionner plus que ce qu'il ne fait déjà. Le budget du SIFALP est alimenté par les communes qui ont perdues 40% des dotations de l'état. Il faudra envisager dans les scénarios de rééquilibrer la subvention du SIFALP notamment le mercredi. Les tarifs périscolaires seront revus dans leur ensemble.

Ces scénarios seront présentés à l'ensemble des parents lors de réunions publiques dans les 3 communes pour les informer. Les scénarios seront soumis au vote de l'ensemble des parents d'élèves.

Le SIFALP statuera avant l'été sur la base de cette consultation pour une application au premier septembre 2021.

- Courrier de parents concernant leur enfant qui pleure pour aller au périscolaire et ne veut pas manger à la cantine. Ces personnes seront reçues par le président du SIFALP et Arnaud CORTE pour éclaircir le problème.

Bilan de la rentrée du SIFALP :

La rentrée a été compliqué d'un point de vue organisationnel avec plusieurs problématiques :

- Semaine sans écran : cette action prévue par la directrice des Francas a été annulé en raison de la crise sanitaire et d'un manque de concertation avec les enseignants, la mairie de Fontain et avec le SIFALP concernant la date et l'utilisation des locaux. De plus, aucune demande n'a été faite au Président du SIFALP pour sa participation en tant que partenaire.

> Le président du SIFALP a rappelé que le SIFALP était propriétaire des locaux et que toute utilisation en dehors de l'organisation scolaire et périscolaire de base doit faire l'objet d'une demande spécifique.

- Défaut d'inscription à la cantine : certains enfants non-inscrits à la cantine par oublis de la part de leurs parents en ce début d'année ont été refusés à la cantine scolaire. Leurs parents ont été contactés pour qu'ils viennent les chercher ce qui perturbe l'organisation du service de restauration.

> Le Président du SIFALP a précisé qu'un oubli d'inscription d'un enfant n'était pas la faute de l'enfant. Il demande que les enfants soient accueillis à la cantine pour manger, mais que les parents soient sur-facturés. Une modification du règlement intérieur du périscolaire a été faite dans ce sens.

- Préparation de la rentrée scolaire : Des parents, nouveaux arrivants sur les communes se sont retrouvés en difficulté par manque d'information sur le fonctionnement scolaire et périscolaire et notamment concernant les inscriptions.

> Le Président du SIFALP a rappelé l'importance d'une bonne préparation de la rentrée scolaire notamment pour les nouveaux arrivants. Les dossiers d'inscription scolaire et périscolaire doivent être transmis aux mairies membres du SIFALP pour que les secrétaires puissent informer les nouveaux parents. Les directrices scolaire et périscolaire se concerteront pour la transmission des dossiers dans le cadre de la rentrée scolaire 2021-2022.

- Comité de PEDT : Le Projet Educatif De Territoire est en cours. Il a pour intérêt de montrer une politique de projet d'accueil des enfants sur notre territoire, commune à tous les acteurs. Le PEDT impose aux acteurs de travailler ensemble et apporte en contrepartie une contribution financière et un allègement des taux d'encadrement de l'accueil périscolaire limitant les coûts pour le SIFALP. Il arrive à échéance en 2021 et sera à renouveler.

> Le Président du SIFALP a rappelé l'importance du travail commun scolaire et périscolaire autour de projets dans le cadre du comité de PEDT.

- Absentéismes : Deux personnels du SIFALP ont été absents pour cause de suspicion de COVID. Si aucun cas de positivité n'a été constaté, ces absences ont perturbé un service déjà compliqué par les mesures du protocole sanitaire.

> Le Président du SIFALP remercie les autres agents pour leur investissement afin d'assurer les remplacements.

- Matériel : Un agent présente un handicap le limitant dans ces fonctions pour effectuer le ménage, notamment dans le gymnase.

> Le Président du SIFALP informe que le projet d'achat d'une mono-brosse est en cours et sera financé par les services du centre de gestion.

- Pannes diverses :

Système de téléphonie et contrôle par visio de l'accès à l'école ne fonctionne pas. GBM ne permet pas l'accès au serveur pour des raisons de sécurité.

Portail : l'électricien et l'entreprise OBLIGER se renvoient le problème en lien probablement avec l'étanchéité. Des solutions ont déjà été cherchées mais le problème persiste.

Le SIFALP va recontacter les différentes entreprises pour résoudre les problématiques.

3/ PEDT : représentants du SIFALP :

Le Président du SIFALP fait part de sa volonté de travailler les questions périscolaires en comité de PEDT permettant de dégager ces questions du conseil d'école.

La représentation des élus et des parents d'élèves au sein du comité de PEDT est à redéfinir :

- 4 élus du SIFALP se proposent pour représenter le SIFALP :
 - o Yannick FAVORY
 - o Céline MOISSON
 - o Claire APFFEL
 - o Jérôme TRONCIN
- Arnaud CORTE représente les Francas
- 4 représentants de parents d'élèves seront désignés parmi les RPE élus
- 1 représentant de l'association 1,2,3 Soleil

➤ Céline MOISSON se renseignera sur les obligations concernant la composition des membres au sein du comité de PEDT auprès de la DDCSPP

4/ Projet de végétalisation de la cour d'école :

Ce projet a été évoqué lors du conseil d'école et des parents d'élèves ont demandé au SIFALP où en étaient les démarches à ce sujet concernant l'appel à projet de l'agence de l'eau.

Après une prise de contact avec cette agence, il s'avère qu'elle ne s'occupe pas directement de la végétalisation des cours qui n'est qu'un moyen pour eux d'intervenir sur la problématique de l'eau. Leur intervention nécessite de multiples études sans réel rapport avec la question des cours.

Le SIFALP maintient l'idée de planter une haie au fond de la cour des primaires (du préau à l'espace en herbe) et de planter un arbre dans une partie enherbée et au milieu de la cour pour apporter de l'ombre.

➤ Deux devis sont en cours auprès de professionnels paysagistes. Le Conseil Régional possède un service qui s'occupe de ce type de projet. Il sera contacté prochainement afin de subventionner ce projet.

5/ Questions diverses :

- Budget : il sera à étudier en profondeur notamment en fonctionnement : des économies sont à trouver pour les années à venir.

➤ Une réunion ouverte à l'ensemble des membres pourra avoir lieu à titre informatif.

- Inquiétude par rapport aux pauses méridiennes durant le temps de travail :

- o De Maja Trajkovski : pas de pause le midi : il n'y a plus de problème puisqu'elle rentre chez elle pour manger.
- o De Rachel Nachon : c'est son choix car elle préfère rentrer plus tôt chez elle le soir.